

**REGLEMENT PEDAGOGIQUE  
PUBLICATION N°6 SEPTEMBRE 2019**

**Validations :**

**Conseil Pédagogique Musique**

**Conseil Pédagogique Danse**

**Comité de gestion de l'Espace Théâtre**

Vu, le Directeur, P. POUGET

Le 28/08/2019

**PREAMBULE**

Le règlement pédagogique comporte uniquement les éléments relatifs aux enseignements. Les éléments administratifs (finances, RH, assurances) sont mentionnés dans le règlement intérieur et dans la délibération relative aux tarifs. Les pôles pédagogiques proposent un enseignement dans de nombreuses esthétiques et disciplines. Le règlement a pour but de présenter, par cycles, les différentes modalités à accomplir dans les chapitres suivants :

- **PARTIE A / PÔLE MUSIQUE**
- **PARTIE B / PÔLE DANSE**
- **PARTIE C / PÔLE THEATRE**

**Annexes**

- Fiches annuelles à destination des usagers
- Note de cadrage des examens et concours (internes au CRR)

**ELEMENTS COMMUNS A TOUTES LES DISCIPLINES**

Toute première année au Conservatoire est une année probatoire.

Les tests et les concours d'entrée sont réalisés à huis clos.

Les examens terminaux des UE (Unité d'Enseignement) dominantes sont publics

Les décisions des jurys (*dont la constitution est conforme aux préconisations du Ministère de la Culture et de la Communication*) sont souveraines et sans appels.

# PÔLE MUSIQUE

## ELEMENTS COMMUNS A TOUS LES CHAPITRES

Chaque fin de cycle (hors classe préparatoire) est sanctionnée par un diplôme délivré par le Conseil Pédagogique de fin d'année et comportant plusieurs UE :

- ATTESTATION DE FIN DE CYCLE 1
- BREVET DE CYCLE 2
- CERTIFICAT D'ETUDES MUSICALES (CYCLE 3 AMATEUR)
- DIPLOME D'ETUDES MUSICALES (CYCLE 3 SPECIALISE)

Conformément aux schémas nationaux d'orientation pédagogique, les diplômes terminaux de chaque cycle comportent, dans des proportions diverses en fonction des niveaux, des UE, des esthétiques et des disciplines une part de contrôle continu et une part d'évaluation terminale.

Dans chaque cycle, une année supplémentaire (au nombre d'année mentionné) peut être proposée par le jury. Le Conseil Pédagogique valide ou pas cette proposition.

## ELEMENTS SPECIFIQUES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE L'UE DOMINANTE DES CYCLES 1/2/3CEM ET 3 SPE ;

### **Avant l'épreuve**

Afin de permettre la cohabitation de plusieurs visions pédagogiques, chaque département fixe lui-même ses propres règles concernant le contenu des épreuves tout en respectant les directives émanant du Ministère de la Culture en matière d'objectifs communs propres à chaque fin de cycle.

En outre, chaque département doit prendre en considération l'ensemble des points suivants :

- Si le département impose une liste de morceaux, les élèves doivent bénéficier du même nombre de semaines de préparation.
- Si le département opte pour aucune pièce imposée, aucune date précise n'est obligatoire.
- Il appartient à chaque professeur de veiller à répartir équitablement les différentes séances d'accompagnement (en lien avec le département accompagnement)
- Si un professeur souhaite présenter un élève qui n'est qu'en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> cycle, il doit impérativement en informer le service scolarité dès le mois de janvier et le présenter aux évaluations intra-cycles.

Ainsi, chaque département doit fournir au service scolarité les options retenues quant au contenu des épreuves et ce avant les vacances d'hiver (pièces imposées, par cœur, durée, etc.) qui les soumettra à la direction pour validation.

### **Convocation et accueil des élèves**

Un ordre de passage (ordre alphabétique et lettre choisie chaque année) est établi par le service scolarité qui

- affiche la liste signée par la direction le jour de l'épreuve dans le hall du bâtiment pédagogique concerné
- dépose cette même liste dans le casier des professeurs concernés

En parallèle, l'élève reçoit sa propre convocation par mail (ou à défaut par courrier).

Les élèves sont priés d'être présents au minimum une demi-heure avant leur heure de passage.

La seule personne habilitée à modifier l'ordre de passage est le président du jury.

### **Déroulement des épreuves**

#### **durée des épreuves**

En Cycle 1, la durée des épreuves devra être comprise entre 5 et 10 minutes

En Cycle 2A, la durée des épreuves devra être comprise entre 10 et 20 minutes

En Cycle 3 CEM et SPE, la durée des épreuves devra être comprise en 20 et 30 minutes

#### **Accord**

A partir de la fin de 2<sup>nd</sup> cycle, les élèves devront faire preuve d'autonomie en s'accordant seuls.

**Les épreuves sont publiques.**

A noter que des retards consécutifs aux réglages, aux discussions du jury, etc. peuvent survenir.

**Evaluation, composition du jury, délibération et communication des résultats**

Cycle 1 : épreuve terminale majoritaire pouvant être pondérée en fonction du contrôle continu et de l'avis du professeur.

Cycle 2 : épreuve terminale 100% / à titre informatif : consultation du dossier et avis du professeur

CEM : contrôle continu 80%, épreuve terminale 20%

DEM : épreuve terminale : 100%

Le jury (sauf pour le CEM cf. règlement pédagogique) est composé d'un président (le directeur du conservatoire ou son représentant), d'un spécialiste de la discipline (lorsque des représentants de la même famille instrumentale sont présents) ou de deux voire trois (lorsque l'examen ne concerne qu'un seul instrument). Le Président peut également inviter d'autres personnes s'il estime leur présence utile.

**Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.**

Les délibérations ont généralement lieu à la fin de la totalité des épreuves. Pour des raisons de commodités, le Président du Jury peut proposer à ce que certaines délibérations soient anticipées (départ d'un membre du jury, changement de discipline...). A l'issue des résultats, dans la mesure du possible, les membres du jury sont invités à échanger avec les élèves sur leur prestation. La signature du PV par l'ensemble des membres du jury constitue le seul élément pouvant être porté à la connaissance des usagers

Les délibérations se font à huis clos et les professeurs sont invités à prendre connaissance des résultats avant les élèves (à part pour le 1<sup>er</sup> cycle, leurs avis et commentaires ne sont pas comptabilisés).

En cycles 1 et 2 et 3 SPE les élèves reçus obtiennent leur UV (mention B ou TB mention) ; les autres sont soit autorisés à poursuivre dans le même cycle, soit réorientés. En 3 CEM, les élèves reçus peuvent également être récompensés par les mentions suivantes : TB (unanimité, félicitations...), Bien.

## CHAPITRE 1 – EVEIL MUSICAL

**ARTICLE 1 /ADMISSION** inscriptions en ligne (site de Montpellier) et lors des journées portes ouvertes (sites extérieurs), dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée.

### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

<b>Niveau scolaire (âge)</b>	<b>Cours de formation générale et durée</b>
Grande section (5)	EVEIL MUSICAL 1 (45')
Cours Préparatoire (6)	EVEIL MUSICAL 2 (1h)

### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

bulletins semestriels : contrôle continu

## CHAPITRE 2 – ESTHETIQUE CLASSIQUE A CONTEMPORAIN / INSTRUMENTS

### CYCLE 1

#### ARTICLE 1 / ADMISSION

- Elèves débutants : test débutant en septembre, dans la limite des places disponibles. L'inscription précédente au cycle d'éveil n'octroie pas de priorité.
- Elèves pratiquants : concours d'entrée (informations complémentaires auprès du service scolarité)

#### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Cours de formation générale	Pratique collective	Cours d'instrument ou cursus voix
Initiation et/ou 1 <sup>ère</sup> année	Formation Musicale (de 1C1 à 1C4)		30' de cours individuel <i>(certains cours peuvent être regroupés en fonction des disciplines. Ces modifications doivent être signalées par l'enseignant à la scolarité).</i>
2		Pratique vocale et/ou instrumentale collective	
3			
4			

#### ARTICLE 3 / EVALUATION

- Année probatoire : évaluation continue. Le conseil pédagogique de fin d'année valide l'orientation proposée par le professeur.
- Evaluation de fin de cycle obligatoire en 4<sup>ème</sup> année. Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 2<sup>ème</sup> année. Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois.
- En cours de cycle, les enseignants peuvent proposer des évaluations (en janvier ou février) ; celles-ci n'impactent pas la progression de l'élève dans le cycle. Les modalités d'organisation sont validées et consignées au service scolarité.
- Diplôme obtenu : ATTESTATION D'ETUDES MUSICALES comportant
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante (instrument / chant), mention bien ou très bien
  - UE de formation générale (FM)
  - UE de pratique collective
  - UE spécifiques selon instruments

### CYCLE 2

#### ARTICLE 1 / ADMISSION

- Elèves du CRR : réussite à l'examen de fin de cycle 1 mention bien ou très bien
- Nouveaux élèves : concours d'entrée

#### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Cours de formation générale	Pratique collective et/ou disciplines complémentaires*	Cours d'instrument ou cursus voix
1	Formation Musicale (de 2C1 à 2C4)	Pratique vocale ou instrumentale collective et/ou disciplines complémentaires*	45' de cours individuel
2			
3			
4			

### ARTICLE 3 / EVALUATION

- Année probatoire : évaluation continue.
- Evaluation de fin de cycle obligatoire en 4<sup>ème</sup> année. Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 2<sup>ème</sup> année. En cours de cycle, les enseignants peuvent proposer des évaluations (en janvier ou février) ; celles-ci n'impactent pas la progression de l'élève dans le cycle. Les modalités d'organisation sont validées et consignées au service scolarité.
- Diplôme obtenu : BREVET D'ETUDES MUSICALES comportant
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante (instrument), mention bien ou très bien
  - UE de formation générale (FM)
  - UE de pratique collective
  - UE spécifiques selon instruments : *pour les pianistes : déchiffrage Pour les organistes et clavecinistes : initiation à la basse chiffrée*

## LES CYCLES 3

### Cycle 3 d'Orientation

#### ARTICLE 1 / ADMISSION

- Elèves du CRR : réussite à l'examen de fin de cycle 2 mention bien ou très bien (la scolarité veillera à ce qu'il n'y ait pas d'écart entre le niveau de la discipline dominante et la FM ; le cas échéant, l'élève devra faire l'objet d'une attention particulière et rattraper rapidement son retard).
- Nouveaux élèves : concours d'entrée

#### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Cours de formation générale	Pratique collective et/ou disciplines complémentaires*	Cours d'instrument ou cursus voix	Disciplines complémentaires	Disciplines optionnelles
1	Formation Musicale du cycle spécialisé instrument par anticipation	Pratique vocale et/ou instrumentale collective et/ou disciplines complémentaires	1h de cours individuel	Des cycles 3 amateur ou spécialisé par anticipation	Des cycles 3 amateur ou spécialisé par anticipation
2 (optionnel)					
3 (optionnel)					

#### ARTICLE 3 / EVALUATION

- Année probatoire : évaluation continue. Le conseil pédagogique de fin d'année valide l'orientation proposée par le professeur.
- L'évaluation au sein de ce cycle est continue dans la discipline dominante.

- Les élèves se destinant au cycle spécialisé peuvent bénéficier d'une évaluation informelle de 10 minutes chaque fin d'année devant le jury des cycles 1 et 2.

**ARTICLE 4 / MODALITE PARTICULIERE** toutes les années passées dans ce cycle sont comptabilisées dans le cycle 3 amateur (mais non dans le cycle 3 spécialisé).

### Cycle 3 Amateur

#### ARTICLE 1 / ADMISSION

- Elèves du CRR inscrits en cycle 3 d'orientation : entrée sur simple demande de l'élève.
- Nouveaux élèves : concours d'entrée

Années dans le cycle <i>(le total des années cycle d'orientation plus cycle amateur ne peut excéder quatre ans)</i>	Pratique collective et/ou disciplines complémentaires	Cours d'instrument ou cursus voix	Disciplines optionnelles
1	Pratique vocale ou instrumentale collective. Musique de chambre <i>(cf. chapitre pratiques collectives)</i>	1h de cours individuel	Facultatif : à choisir dans la liste disponible à la scolarité
2 (optionnel)			
3 (sur avis du professeur)			

#### ARTICLE 2 / EVALUATION

- Année probatoire : évaluation continue. Le conseil pédagogique de fin d'année valide l'orientation proposée par le professeur.
- L'évaluation au sein de ce cycle est terminale. Les élèves doivent disposer de l'ensemble des UE afin de passer le Certificat d'Etudes Musicales.
- Le CEM se présente sous la forme d'une prestation terminale de 30' sur un projet de l'élève en présence de personnalités du monde musical. Le contrôle continu prime. Toutefois, le jury peut poser son veto.

**REMARQUE : le CEM conclut les études au CRR.**

### Cycle 3 Spécialisé

#### ARTICLE 1 / ADMISSION

- Elèves du CRR : concours d'entrée (courant novembre)
- Nouveaux élèves : concours d'entrée en cycle 3 d'orientation en septembre puis concours d'entrée courant novembre

#### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	UE Dominante	UE complémentaires obligatoires	UE optionnelle*
1	1H15	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FM</li> <li>- Pratiques collectives</li> <li>- Disciplines dédiées à certains instruments</li> <li>- Musique de chambre</li> </ul>	*Voir fiche pédagogique
2 (optionnel)			
3 (sur avis du conseil pédagogique)			

#### ARTICLE 3 / EVALUATION

- Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>ème</sup> année. Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Les élèves de 1<sup>ère</sup> année peuvent bénéficier d'une évaluation informelle de 10 minutes devant le jury des cycles 1 et 2.
- Diplôme obtenu : **DIPLÔME D'ETUDES MUSICALES** comportant la totalité des UE mentionnées dans le tableau ci-dessus mentions Bien ou Très Bien

**Modalité particulière :** selon les consignes ministérielles et en fonction des négociations en cours au niveau des collectivités territoriales, des entrées et sorties de la discipline dominante peuvent être organisées avec d'autres établissements nationaux.

## **SPECIALITE MUSIQUE CLASSE PREPARATOIRE**

### **Domaines et disciplines en attente d'habilitation**

*« Se préparer aux concours d'entrée des établissements supérieurs : CEFEDM, CFMI, Pôles Supérieurs, CNSM, conservatoires étrangers... ».*

#### **Admission :**

- Elèves du CRR : concours d'entrée (courant novembre)
- Nouveaux élèves : concours d'entrée en cycle 3 d'orientation en septembre puis concours d'entrée courant novembre

EXAMEN D'ENTREE, arrêté du 5/01/2018 : *[La] procédure de sélection [comporte] les épreuves suivantes : une prestation ou une production de travaux en rapport avec la discipline dominante, une épreuve de formation musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat, un entretien individuel avec le jury portant sur les motivations du candidat. À l'issue de ces épreuves, dont chacune doit être validée, l'admission dans le cursus est décidée par un jury comprenant au moins le directeur de l'établissement ou d'un des établissements concernés, ou son représentant, président, deux personnalités qualifiées, extérieures à l'établissement ou aux établissements concernés. Au sein du jury, une personne au moins est spécialiste de la discipline dominante choisie par le candidat.*

<b>Années dans le cycle</b>	<b>En fonction des DOMAINES</b>
1	<b>Module principal, module de pratique collective, Culture, Didactique – métier, Préparation aux concours :</b>
2	
<b>VOIR LES MAQUETTES PRESENTEES EN ANNEXE</b>	

#### **Suivi et évaluation :**

- Evaluation continue (cf. module préparation aux concours)
- Le suivi sera assuré via le DOSSIER INDIVIDUEL DE L'ETUDIANT, complété par l'enseignant délégué et le responsable du DOMAINE.
- Les étudiants peuvent bénéficier d'une évaluation informelle de 10 minutes devant le jury des cycles 1 et 2.
- Diplôme obtenu : l'inscription parallèle en cycle spécialisé est possible dès la 1<sup>ère</sup> année. Les élèves inscrits dans ce double cursus disposent d'équivalences entre les différentes offres pédagogiques. Pour l'obtention du **DIPLÔME D'ETUDES MUSICALES**, les conditions sont précisées dans le paragraphe « cycle spécialisé ».

**Modalités particulières :** Les élèves inscrits en classe préparatoire disposent d'un cursus de deux années (une année supplémentaire pouvant être accordée sur avis du professeur délégué et du conseil pédagogique de fin d'année).

En fonction des parcours antérieurs et parallèles des étudiants, le Conseil Pédagogique peut statuer sur d'éventuelles équivalences (soit via des conventions – Universités ou autres -, soit en fonction du niveau réel de l'étudiant).

Le conseil pédagogique et le délégué du domaine veilleront à ce que les enseignements soient répartis équitablement sur les deux années du cursus. Le cas échéant, la scolarité de l'étudiant en 2<sup>ème</sup> année pourra être remise en cause.

# CHAPITRE 3 - ESTHETIQUE CLASSIQUE A CONTEMPORAIN / CHANT

## CYCLE 1

### ARTICLE 1 ADMISSION

#### Élèves débutants : 2 tours

- 1<sup>er</sup> tour : concours d'entrée en septembre,  
*Les élèves choisissent une dominante vocale lors du concours d'entrée*
  - Dominante 1 : De classique à contemporain
  - Dominante 2 : Jazz et Musiques actuelles
- 2<sup>ème</sup> tour : à l'issue des tests d'entrée, les élèves admis intègrent des ateliers collectifs d'observation durant environ 2 mois. Le 20/11 de l'année en cours, sur proposition des enseignants du département voix, la direction du CRR prononce ou pas l'admission définitive.

### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Cours de formation générale	Pratique collective	Cours de chant
1 <sup>ère</sup> année	Formation Musicale (de niveau 1 à 3)	Pratique vocale collective <i>Atelier vocal complémentaire (de l'autre dominante)</i>	30' de cours individuel <i>dans la dominante</i>
2 <sup>e</sup> année			
Année supplémentaire en fonction de l'avis du professeur et du conseil pédagogique			

### ARTICLE 3 / EVALUATION

- Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>e</sup> année (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M »). En cours de cycle, les enseignants peuvent proposer des évaluations (en janvier ou février) ; celles-ci n'impactent pas la progression de l'élève dans le cycle. Les modalités d'organisation sont validées et consignées au service scolarité.

## CYCLE 2

### ARTICLE 1 / ADMISSION

Cf. CHAPITRE 1 / CYCLE 2 / ARTICLE 1

Années dans le cycle	Cours de formation générale	Pratique collective et disciplines complémentaires	Cours de chant
1	Formation Musicale (de niveau 2 à 3)	Pratique vocale collective et disciplines complémentaires (dans l'autre dominante)	45' de cours individuel
2			
Année supplémentaire en fonction de l'avis du professeur et du conseil pédagogique			

### ARTICLE 2 / CONTENUS

### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

Cf. CHAPITRE 2 / CYCLE 2 / ARTICLE 2

- Diplôme obtenu : BREVET D'ETUDES MUSICALES comportant
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante (chant), mention bien ou très bien
  - UE de formation générale (FM)
  - UE de pratique collective
  - UE de discipline complémentaire (autre dominante)

## **LES CYCLES 3**

### **Cycle 3 d'Orientation**

#### **ARTICLE 1 / ADMISSION**

Cf. CHAPITRE 2 / CYCLE 3 D'ORIENTATION / ARTICLE 1

#### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

<b>Années dans le cycle</b>	<b>Cours de formation générale</b>	<b>Pratique collective</b>	<b>Cours de chant</b>	<b>Disciplines complémentaires</b>	<b>Disciplines optionnelles</b>
1	Formation Musicale niv.3 ou FM instrumentale	Pratique vocale collective	1h de cours individuel	Dans l'autre esthétique	Des cycles 3 amateur ou spécialisé par anticipation
2 (optionnel)					

#### **ARTICLE 3 / EVALUATIONS**

Cf. CHAPITRE 2 / CYCLE 3 D'ORIENTATION / ARTICLE 3

### **Cycle 3 Amateur**

Cf. CHAPITRE 2 / CYCLE 3 AMATEUR

### **Cycle 3 Spécialisé**

Cf. CHAPITRE 2 / CYCLE 3 SPECIALISE + fiche pédagogique dédiée

# CHAPITRE 4 - ESTHETIQUE JAZZ – MUSIQUES IMPROVISEES / MUSIQUES ACTUELLES

## JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISEES

### INITIATION

Ouvert uniquement aux élèves déjà inscrits au CRR (cycle 2 instrumental requis) / 2 années maximum / contrôle continu

### CYCLE 1

#### ARTICLE 1 / ADMISSION

Epreuves :

- Deux morceaux au choix (répertoire du Jazz) parmi lesquels le jury en choisira un (les candidats peuvent être accompagnés par les professeurs du département Jazz s'ils le souhaitent) ;
- Entretien avec le jury.

#### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années	Contenus
1	approche de la polyrythmie, les différents répertoires du Jazz, maîtrise des grilles et des formes, histoire du Jazz, écoute & analyse, initiation à l'écriture.
2	
3	

#### ARTICLE 3 / EVALUATION

Examen terminal : deux morceaux en groupe, les improvisations seront davantage développées et devront permettre d'évaluer les connaissances du langage jazzistique du candidat.

### CYCLE 2

#### ARTICLE 1 / ADMISSION :

Epreuves :

- Deux morceaux au choix (répertoire du Jazz) parmi lesquels le jury en choisira un (les candidats peuvent être accompagnés par les professeurs du département Jazz s'ils le souhaitent) ;
- Entretien avec le jury.

#### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années	Contenus
1	Cf. cycle 1 + travail sur les styles, écriture & arrangement, polyrythmie, organisation d'un groupe et projet artistique.
2	
3	

#### ARTICLE 3 / EVALUATION

Epreuves : trois morceaux en groupe dont une composition originale avec arrangement, une liste répertoire (le jury choisira un morceau dans une liste que le candidat devra jouer par cœur, UV de formation musicale Jazz.

### **CYCLE 3 SPECIALISE**

#### **ARTICLE 1 / ADMISSION**

Concours d'entrée – *en septembre pour les nouveaux élèves et en novembre pour tous.*

Epreuves :

- Deux morceaux au choix (répertoire du Jazz) parmi lesquels le jury en choisira un (les candidats peuvent être accompagnés par les professeurs du département Jazz s'ils le souhaitent) ;
- Entretien avec le jury.

#### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

<b>Années</b>	<b>Contenus</b>
1	Cf. cycle 1 + 2 + élaboration et finalisation du projet artistique.
2	
3	

#### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

Examen de fin de cycle Spécialisé (délivrance du Diplôme d'Etudes Musicales) : - UV instrument principal & groupe (programme de 30 minutes) : un morceau au choix issu du répertoire de l'histoire et de la tradition du Jazz ("standards", D. Ellington, T. Monk, C. Parker, etc.), un morceau au choix issu du répertoire du Jazz contemporain (D. Holland, W. Shorter, S. Coleman, K. Jarrett, les musiciens et compositeurs de Jazz en activité), une composition originale ou une réappropriation d'une œuvre au choix (Pop, traditionnelle, classique, etc.). Le jury tiendra également compte du travail d'arrangement et d'orchestration ainsi que de la présentation du matériel d'orchestre ;

- UE répertoire : chaque membre du jury choisit un morceau parmi une liste de "standards" (ou amenés à le devenir) du Jazz. Les candidats les interpréteront sous forme de jam session avec un bref temps de préparation ;
- UE déchiffrage & mise en situation : après une mise en loge de 5 minutes environ, le candidat sera accompagné et devra interpréter une œuvre dans laquelle il y aura une lecture de thème et une improvisation sur une grille harmonique (mise en place rythmique et solo sur forme définie pour les batteurs) ;
- UE piano complémentaire (instrument complémentaire au choix pour les pianistes) : le candidat devra jouer un thème simple avec accords à la main gauche puis improviser sur la grille harmonique ;
- UE formation musicale : relevé d'un solo improvisé et de la grille harmonique et improvisation chantée sur une grille harmonique ;
- UE culture musicale : relevé, analyse, exposé d'une improvisation au choix jouée par l'élève avec l'enregistrement original suivie d'une analyse simple et d'une présentation du musicien créateur de cette improvisation.

### **MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES / CURSUS COMPLET EN COURS D'ELABORATION – ATTENTE DE NOUVEAUX LOCAUX**

#### **INITIATION**

Plusieurs cours collectifs de sensibilisation aux Musiques Actuelles Amplifiées sont proposés : Histoire des Musiques Actuelles Amplifiées et du Jazz, Atelier reprise et création, Atelier projet personnel, Cours sur l'environnement professionnel.

Ces cours s'adressent à tous les élèves de l'établissement (accès sans concours ni test), ainsi qu'aux élèves extérieurs (sur concours d'entrée) dans une démarche d'ouverture et de professionnalisation.

L'accompagnement de groupes est proposé au sein de la Scène de Musiques Actuelles Conventionnée Victoire 2.

### CYCLE 3 SPECIALISE

Années	Contenus
1	- Atelier MAA (3h)
2	- FM (1h)
3 (sur avis du conseil pédagogique)	- Culture MAA (2h) - Environnement professionnel (1h) - Technique vocale (atelier en session) - UE complémentaire au choix

#### Admission :

Accès sur concours d'entrée (sans limite d'âge) en septembre

Epreuves :

- Deux compositions MAA avec groupe
- Deux morceaux du répertoire (au choix sur une liste imposée)
- test FM
- Entretien avec le jury.

#### Evaluation :

Examen de fin de cycle Spécialisé (délivrance du Diplôme d'Etudes Musicales) :

- 3 pièces du répertoire
- Projet personnel (20 minute de programme minimum)
- Entretien individuel

### LA CLASSE PREPARATOIRE / SPECIALITE Jazz / Musiques actuelles amplifiées Domaines et disciplines en attente d'habilitation

#### Admission :

Elèves du CRR : concours d'entrée (courant novembre)

Nouveaux élèves : concours d'entrée en cycle 3 d'orientation en septembre puis concours d'entrée courant novembre

EXAMEN D'ENTREE, arrêté du 5/01/2018 : *[La] procédure de sélection [comporte] les épreuves suivantes : une prestation ou une production de travaux en rapport avec la discipline dominante, une épreuve de formation musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat, un entretien individuel avec le jury portant sur les motivations du candidat. À l'issue de ces épreuves, dont chacune doit être validée, l'admission dans le cursus est décidée par un jury comprenant au moins le directeur de l'établissement ou d'un des établissements concernés, ou son représentant, président, deux personnalités qualifiées, extérieures à l'établissement ou aux établissements concernés. Au sein du jury, une personne au moins est spécialiste de la discipline dominante choisie par le candidat.*

Années dans le cycle	En fonction des DOMAINES Module principal, module de pratique collective, Culture, Didactique – métier, Préparation aux concours :
1	VOIR LES MAQUETTES PRESENTEES EN ANNEXE
2	

#### Suivi et évaluation :

- Evaluation continue (cf. module préparation aux concours)
- Le suivi sera assuré via le DOSSIER INDIVIDUEL DE L'ETUDIANT, complété par l'enseignant délégué et le responsable du DOMAINE.
- Les étudiants peuvent bénéficier d'une évaluation informelle de 10 minutes devant le jury des cycles 1 et 2.
- Diplôme obtenu : l'inscription parallèle en cycle spécialisé est possible dès la 1<sup>ère</sup> année. Les élèves inscrits dans ce double cursus disposent d'équivalences entre les différentes offres pédagogiques. Pour l'obtention du **DIPLÔME D'ETUDES MUSICALES**, les conditions sont précisées dans le paragraphe « cycle spécialisé ».

**Modalités particulières** : Les élèves inscrits en classe préparatoire disposent d'un cursus de deux années (une année supplémentaire pouvant être accordée sur avis du professeur délégué et du conseil pédagogique de fin d'année).

En fonction des parcours antérieurs et parallèles des étudiants, le Conseil Pédagogique peut statuer sur d'éventuelles équivalences (soit via des conventions – Universités ou autres - , soit en fonction du niveau réel de l'étudiant).

Le conseil pédagogique et le délégué du domaine veilleront à ce que les enseignements soient répartis équitablement sur les deux années du cursus. Le cas échéant, la scolarité de l'étudiant en 2<sup>ème</sup> année pourra être remise en cause.

# CHAPITRE 5 - ESTHETIQUE MUSIQUES ANCIENNES

Règlement provisoire en attente de nouveaux locaux. Les modalités d'entrée et d'évaluation sont identiques à celles du chapitre 2.



## CHAPITRE 6 / CULTURE MUSICALE

### DIRECTION DE CHŒUR

#### INITIATION

Cette formation s'adresse à toute personne désirant s'initier ou se perfectionner à la direction de chœur (chœurs mixtes et chœurs d'enfants) : chefs de chœur, choristes, étudiants en musicologie, enseignants, et toute personne ayant à encadrer un groupe vocal. L'objectif est de s'initier, se perfectionner et approfondir les compétences nécessaires à la direction d'un ensemble vocal

**Admission :** Libre sur inscription (en fonction des places disponibles)

**Durée :** L'enseignement se fait durant 5 weekends annuels (peut être renouvelé une année supplémentaire).

**Contenu :** Travail vocal individuel et collectif, acquisition des principaux éléments de gestique, préparation des partitions en vue de leur direction musicale (anticipation des difficultés, technique de direction et méthodologie de la répétition), choix d'interprétation, technique d'élaboration d'un programme adapté et approprié à un groupe, mise en situation à chaque séance avec le groupe et/ou avec un chœur d'application (enfants ou adultes)

#### CYCLE 1

##### ARTICLE 1 / ADMISSION

Concours d'entrée : déchiffrage, mélodie, test piano, séance de travail avec chœur d'une œuvre donnée, entretien avec le jury / Pré-requis : Fin de cycle II FM

##### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Contenus
2	Direction de chœur, Chœur adultes, Piano complémentaire, Commentaire d'écoute (1 an), FM fin de cycle II, Technique vocale, Master class

##### EVALUATION

- Année probatoire : évaluation continue. Le conseil pédagogique de fin d'année valide l'orientation proposée par le professeur.
- Attestation de fin de 1<sup>er</sup> cycle :
  - Mémo chœurs d'enfants
  - Séance travail chœur sur œuvre donnée (six semaines)
  - Direction en concert
  - Piano complémentaire

#### CYCLE 2

##### ARTICLE 1 / ADMISSION

Elèves du CRR : réussite à l'examen de fin de cycle 1 mention bien ou très bien

Nouveaux élèves : concours d'entrée : déchiffrage, mélodie, test piano, séance de travail avec chœur d'une œuvre donnée, entretien avec le jury / Pré-requis : fin de cycle II FM minimum + technique de base de direction

## ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Contenus
1	<u>Disciplines obligatoires :</u> <input type="checkbox"/> Cf 1er cycle <input type="checkbox"/> FM fin de cycle III
2	<input type="checkbox"/> Initiation analyse (cours dédié) <input type="checkbox"/> Initiation direction d'orchestre (1 an) (cours dédié) <input type="checkbox"/> Stages d'observation chœurs Montpellier

## EVALUATION

- Année probatoire : évaluation continue. Le conseil pédagogique de fin d'année valide l'orientation proposée par le professeur.
- Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>ème</sup> année ; Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois. Les épreuves :
  - Mise en loge chœur d'enfants
  - Séance travail chœur mixte (+ dossier analyse)
  - Direction en concert
  - Piano complémentaire
- Diplôme obtenu : BREVET D'ETUDES MUSICALES comportant :
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante, mention bien ou très bien
  - Niveau fin de cycle III formation générale (FM)
  - UE de piano complémentaire

## **CYCLE 3 SPECIALISE**

### ARTICLE 1 / ADMISSION

Concours d'entrée : déchiffrage, mélodie, test piano, séance de travail avec chœur d'une œuvre donnée, entretien avec le jury / Pré requis : fin CIII FM, technique avancée et avoir un chœur

### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Contenus
1	<u>Disciplines obligatoires :</u> · Cf 1er cycle · FM fin de cycle III
2	· Cours dédié analyse / écriture / arrangement · Basse continue (1 an) · Stage d'observation chœurs Montpellier · Direction d'orchestre (cours dédié) <u>Disciplines optionnelles :</u> · Analyse · Ecriture · Histoire

### ARTICLE 3 / EVALUTATION

- Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>ème</sup> année (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M »). Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois. Les épreuves :
  - Mise en loge chœur mixte
  - Séance travail chœur mixte (+ dossier d'analyse)
  - Direction en concert

- Piano complémentaire
- Diplôme obtenu : **DIPLÔME D'ETUDES MUSICALES** comportant :
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante, mention bien ou très bien
  - UE cycle III formation générale (FM)
  - Validation analyse / écriture / arrangement
  - UE discipline optionnelle

## DIRECTION D'ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

### INTIATION / CYCLE 1

#### **ARTICLE 1 / ADMISSION**

Lettre de motivation avec mention du parcours musical (étudiants, enseignants des écoles de musique, tout musicien désirant s'initier à la direction d'ensemble et ayant au minimum un niveau de fin de 2<sup>ème</sup> cycle de Formation musicale)

#### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

Années dans le cycle	Contenus
1	<u>Disciplines obligatoires :</u> Direction, Classes de maître, FM fin de CIII <u>Disciplines optionnelles :</u> Piano complémentaire, Commentaire d'écoute, Ecriture / analyse, orchestration, Répétitions OONM, Weekends direction de chœur
2	

#### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

Evaluation continue

### CYCLE 2

#### **ARTICLE 1 / ADMISSION**

Concours d'entrée : Direction d'une œuvre donnée (un mois avant) et entretien avec le jury / Pré-requis : Fin CII FM minimum + technique de base

#### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

Années dans le cycle	Contenus
1	<u>Disciplines obligatoires :</u> - Direction - FM fin de CIII - Piano complémentaire - Commentaire d'écoute - Ecriture / analyse / orchestration
2	- Chœur atelier - Langues (sous réserve) - Classes de maîtres - Répétitions OONM - Atelier lyrique (sous réserve) <u>Disciplines optionnelles :</u> - Weekends direction de chœur - Initiation direction de chœur

### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

- Année probatoire : évaluation continue. Le conseil pédagogique de fin d'année valide l'orientation proposée par le professeur.
- Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>ème</sup> année (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M »). Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois. Les épreuves :
  - Direction 20 mn orchestre CRR UPV
  - Direction 15 mn ensemble instrumental sur répertoire contemporain
- Diplôme obtenu : BREVET D'ETUDES MUSICALES comportant :
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante, mention bien ou très bien
  - Niveau fin de cycle III formation générale (FM)
  - UE de piano complémentaire
  - UE Ecriture / analyse / orchestration (cycle I)

### **CYCLE 3 SPECIALISE**

#### **ARTICLE 1 / ADMISSION**

Concours d'entrée (sans limite d'âge) – *en septembre pour les nouveaux élèves et en novembre pour tous* : direction d'une œuvre donnée, entretien avec le jury / Pré requis : fin CIII FM + Technique avancée

#### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

<b>Années dans le cycle</b>	<b>Contenus</b>
1	Cf 2ème cycle UE FM CIII UE écriture / analyse /orchestration CII
2	Perfectionnement direction de chœur Piano complémentaire Classes de maître Répétition OONM

#### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

- Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>ème</sup> année (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M »). Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois. Les épreuves :
  - Direction 30 mn orchestre CRR UPV
  - Direction 20 mn ensemble instrumental sur répertoire contemporain
- Diplôme obtenu : DIPLÔME D'ETUDES MUSICALES comportant :
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante, mention bien ou très bien
  - UE cycle III formation générale (FM)
  - UE cycle II Ecriture / analyse / orchestration
  - UE piano complémentaire

### **ANALYSE MUSICALE**

#### **INITIATION**

Ce cours s'adresse aux étudiants des classes de direction d'orchestre, direction de chœur et formation musicale (cycle spécialisé).

**Durée** : 1 an

## **CYCLE 1**

### **ARTICLE 1 / ADMISSION**

Concours d'entrée :

- Pour les élèves du C.R.R. : étude du dossier de l'élève et entretien avec le jury.
- Pour les élèves externes : test de F.M. et entretien avec le jury.

Pré requis : fin CII FM

### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

<b>Années dans le cycle</b>	<b>Contenus</b>
1	Analyse Ecriture
2	Histoire de la musique

### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

Examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle (écrit uniquement)

## **CYCLE 2**

### **ARTICLE 1 / ADMISSION**

Concours d'entrée

- Pour les élèves du C.R.R. : étude du dossier de l'élève et entretien avec le jury.
- Pour les élèves externes : test de F.M. et entretien avec le jury.

Pré requis : Niveau CIII

### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

<b>Années dans le cycle</b>	<b>Contenus</b>
1	Analyse Ecriture
2	Histoire de la musique

### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

Examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle (écrit uniquement)

## **CYCLE 3 SPECIALISE**

### **ARTICLE 1 / ADMISSION**

Concours d'entrée

### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

<b>Années dans le cycle</b>	<b>Contenus</b>
1	Analyse Ecriture
2	Histoire de la musique

### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>ème</sup> année (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M »). Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois.

- Diplôme obtenu : **DIPLOME D'ETUDES MUSICALES** comportant :
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante, mention bien ou très bien
  - UE fin de CII minimum dans une autre discipline d'érudition
  - UE fin de CIII formation générale (FM)
  - UE piano complémentaire
  - 2 UE optionnelles au choix parmi les UE optionnelles : Initiation direction d'orchestre/chœur, Initiation analyse, Initiation analyse musique contemporaine, Initiation commentaire, Initiation histoire de la musique, Initiation exploitation du son, Initiation improvisation, Initiation pédagogie, Initiation basse continue

## **ECRITURE**

### **CYCLE 1**

#### **ARTICLE 1 / ADMISSION**

Concours d'entrée

- Pour les élèves du C.R.R. : étude du dossier de l'élève et entretien avec le jury.
- Pour les élèves externes : test de F.M. et entretien avec le jury.

Pré requis : fin CII FM

#### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

<b>Années dans le cycle</b>	<b>Contenus</b>
1	Ecriture Analyse
2	Histoire de la musique Formation musicale

#### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

Examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle (écrit uniquement)

### **CYCLE 2**

#### **ARTICLE 1 / ADMISSION**

Concours d'entrée

- Pour les élèves du C.R.R. : étude du dossier de l'élève et entretien avec le jury.
- Pour les élèves externes : test de F.M. et entretien avec le jury.

Pré requis : Niveau CIII FM

#### **ARTICLE 2 / CONTENUS**

<b>Années dans le cycle</b>	<b>Contenus</b>
1	Ecriture Analyse
2	Histoire de la musique Formation musicale

#### **ARTICLE 3 / EVALUATION**

Examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle (écrit uniquement)

## CYCLE 3 SPECIALISE

### ARTICLE 1 /ADMISSION

Concours d'entrée– *en septembre pour les nouveaux élèves et en novembre pour tous.*

### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Contenus
1	Ecriture
2	

### ARTICLE 3 /EVALUATION

Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>ème</sup> année (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M »). Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois.

Diplôme obtenu : **DIPLÔME D'ETUDES MUSICALES** comportant :

- L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante, mention bien ou très bien
- UE fin de CII minimum dans une autre discipline d'érudition
- UE fin de CIII formation générale (FM)
- 2 UE optionnelles au choix parmi les UE optionnelles : Initiation direction , d'orchestre/chœur, Initiation analyse, Initiation analyse musique contemporaine, Initiation commentaire, Initiation histoire de la musique, Initiation exploitation du son, Initiation improvisation, Initiation pédagogie, Initiation basse continue

## HISTOIRE DE LA MUSIQUE

### CYCLE 1 & 2

### ARTICLE 1 / ADMISSION

Concours d'entrée

### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Contenus
1	Histoire de la musique
2	

### ARTICLE 3 /EVALUATION

- Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>ème</sup> année (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M »). Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois.
- Diplôme obtenu en fin de cycle 2 : Brevet d'Etudes Musicales
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante, mention bien ou très bien
  - UE fin de CII minimum dans une autre discipline d'érudition
  - UE fin de CIII formation générale (FM)
    - 2 UE optionnelles au choix parmi les UE optionnelles : Initiation direction d'orchestre/chœur, Initiation analyse, Initiation analyse musique contemporaine, Initiation commentaire, Initiation histoire de la musique, Initiation exploitation du son, Initiation improvisation, Initiation pédagogie, Initiation basse continue

## ORCHESTRATION

### CYCLE 3 SPECIALISE

#### ARTICLE 1 / ADMISSION

Concours d'entrée

#### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Contenus
1	Orchestration Ecriture
2	Analyse

#### ARTICLE 3 / EVALUATION

- Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>ème</sup> année (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M»). Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois.
- Diplôme obtenu : **DIPLÔME D'ETUDES MUSICALES** comportant :
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante, mention bien ou très bien
  - UE fin de CII minimum dans une autre discipline d'érudition
  - UE fin de CIII formation générale (FM)
    - 2 UE optionnelles au choix parmi les UE optionnelles : Initiation direction d'orchestre/chœur, Initiation analyse, Initiation analyse musique contemporaine, Initiation commentaire, Initiation histoire de la musique, Initiation exploitation du son, Initiation improvisation, Initiation pédagogie, Initiation basse continue

## COMPOSITION ET INFORMATIQUE MUSICALE

### CYCLE 1

#### ARTICLE 1 / ADMISSION

Concours d'entrée : les épreuves se déroulent en deux temps :

- Epreuves éliminatoires
  - Pour les élèves du CRR : niveau fin de cycle II FM
  - Pour les nouveaux élèves : dictées d'intervalles, d'accords, de notes à la volée, de rythmes (niveau fin de cycle II)
  - Pour tous les élèves : reconnaissance d'œuvres du répertoire à l'écoute.
- Epreuves d'évaluation de niveau :
  - Cycle I : cycle de musique acousmatique : admission sur entretien
  - Admission : Chorale de 4 périodes à harmoniser sauf élèves admis CII écriture (épreuve 2h)
  - Accords à instrumenter sauf élèves en orchestration (épreuve 1h)
  - Entretien avec le jury (apporter éventuellement des œuvres déjà composées).

#### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Contenus
1	Cours collectif de technique et d'écoute Cours individuel de 30 min
2	Travail individuel en studio Formation musicale si non finie

#### ARTICLE 3 / EVALUATION

Examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle (écrit uniquement)

## CYCLE 2

### ARTICLE 1 / ADMISSION

Concours d'entrée : les épreuves se déroulent en deux temps :

- Epreuves éliminatoires
  - Pour les élèves du CRR : niveau fin de cycle II FM
  - Pour les nouveaux élèves : dictées d'intervalles, d'accords, de notes à la volée, de rythmes (niveau fin de cycle II)
  - Pour tous les élèves : reconnaissance d'œuvres du répertoire à l'écoute.
  
- Epreuves d'évaluation de niveau :  
Cycle II et III Spécialisé (sauf admis cycle II écriture et cycle III analyse) :  
Admission : Chorale de 4 périodes à harmoniser sauf élèves admis CII écriture (épreuve 2h)  
Accords à instrumenter sauf élèves en orchestration (épreuve 1h)  
Entretien avec le jury (apporter éventuellement des œuvres déjà composées).

### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Contenus
1	Cours collectif de technique et d'écoute Cours individuel de 45 min
2	Travail individuel en studio Formation musicale si non finie Ecriture Analyse

### ARTICLE 3 / EVALUATION

Examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle (écrit uniquement)

## CYCLE 3 SPECIALISE

### ARTICLE 1 / ADMISSION

Concours d'entrée – *en septembre pour les nouveaux élèves et en novembre pour tous.*

### ARTICLE 2 / CONTENUS

Années dans le cycle	Contenus
1	Cours collectif de technique et d'écoute Cours individuel de 1h30
2	Travail individuel en studio Formation musicale si non finie Ecriture Analyse Orchestration

### ARTICLE 3 / EVALUATION

- Evaluation de fin de cycle obligatoire en 2<sup>ème</sup> année (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M»). Sur proposition des enseignants, les élèves peuvent concourir dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois.
- Diplôme obtenu : **DIPLÔME D'ETUDES MUSICALES** comportant :
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de la discipline dominante, mention bien ou très bien
  - UE fin de CII minimum dans une autre discipline d'érudition
  - UE fin de CIII formation générale (FM)
    - 2 UE optionnelles au choix parmi les UE optionnelles : Initiation direction d'orchestre/chœur, Initiation analyse, Initiation analyse musique contemporaine, Initiation

commentaire, Initiation histoire de la musique, Initiation exploitation du son, Initiation improvisation, Initiation pédagogie, Initiation basse continue

**ERUDITION / COMPLEMENTARITE DES ENSEIGNEMENTS**

Cycle	Erudition	Analyse	Ecriture	Orchestration	Composition et Informatique musicale	Histoire de la Musique
<b>Cycle I</b>	Durée Organisation Evaluation	1 an 1h Examen	2 ans 1h30 Examen		2 ans Cours collectif + Cours individuel de 30 min + Travail individuel studio Examen	1 à 2 ans 4h Examen
<b>Cycle II</b>	Durée Organisation Evaluation	2 ans 4h Examen	2 ans 2h Examen		2 à 3 ans Cours collectif + Cours individuel de 45 min + Travail individuel studio Examen	1 à 2 ans 4h Examen
<b>Cycle III</b>	Durée Organisation Evaluation	2 à 3 ans 4h Examen	2 à 3 ans 2h Examen	2 à 3 ans 2h Examen	2 à 3 ans Cours collectif + Cours individuel de 1h00 + Travail individuel studio Examen	
<b>Cycle spécialisé</b>	Durée Organisation Evaluation	2 à 3 ans 4h Examen	2 à 3 ans 2h Examen	2 à 3 ans 2h Examen	2 à 3 ans Cours collectif + Cours individuel de 1h30 + Travail individuel studio Examen	

- Pour les classes d'analyse cycles II et III, il est nécessaire de suivre parallèlement les classes d'écriture et d'histoire de la musique
- Pour la classe d'orchestration, il est nécessaire de suivre parallèlement les classes d'écriture et d'analyse.

LA CLASSE PREPARATOIRE /  
SPECIALITE ERUDITION  
Domaines et disciplines en attente d'habilitation

*« Se préparer aux concours d'entrée des établissements supérieurs : CEFEDM, CFMI, Pôles Supérieurs, CNSM, conservatoires étrangers... ».*

**Admission :**

- Elèves du CRR : concours d'entrée (courant novembre)
- Nouveaux élèves : concours d'entrée en cycle 3 d'orientation en septembre puis concours d'entrée courant novembre

EXAMEN D'ENTREE, arrêté du 5/01/2018 : *[La] procédure de sélection [comporte] les épreuves suivantes : une prestation ou une production de travaux en rapport avec la discipline dominante, une épreuve de formation musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat, un entretien individuel avec le jury portant sur les motivations du candidat. À l'issue de ces épreuves, dont chacune doit être validée, l'admission dans le cursus est décidée par un jury comprenant au moins le directeur de l'établissement ou d'un des établissements concernés, ou son représentant, président, deux personnalités qualifiées, extérieures à l'établissement ou aux établissements concernés. Au sein du jury, une personne au moins est spécialiste de la discipline dominante choisie par le candidat.*

<b>Années dans le cycle</b>	<b>En fonction des DOMAINES</b> <b>Module principal, module de pratique collective, Culture, Didactique</b> <b>– métier, Préparation aux concours :</b>
1	
2	
VOIR LES MAQUETTES PRESENTEES EN ANNEXE	

### Suivi et évaluation :

Evaluation continue (cf. module préparation aux concours)

Le suivi sera assuré via le DOSSIER INDIVIDUEL DE L'ETUDIANT, complété par l'enseignant délégué et le responsable du DOMAINE.

Les étudiants peuvent bénéficier d'une évaluation informelle de 10 minutes devant le jury des cycles 1 et 2.

Diplôme obtenu : l'inscription parallèle en cycle spécialisé est possible dès la 1<sup>ère</sup> année. Les élèves inscrits dans ce double cursus disposent d'équivalences entre les différentes offres pédagogiques. Pour l'obtention du DIPLOME D'ETUDES MUSICALES, les conditions sont précisées dans le paragraphe « cycle spécialisé ».

**Modalités particulières** : Les élèves inscrits en classe préparatoire disposent d'un cursus de deux années (une année supplémentaire pouvant être accordée sur avis du professeur délégué et du conseil pédagogique de fin d'année).

En fonction des parcours antérieurs et parallèles des étudiants, le Conseil Pédagogique peut statuer sur d'éventuelles équivalences (soit via des conventions – Universités ou autres - , soit en fonction du niveau réel de l'étudiant).

Le conseil pédagogique et le délégué du domaine veilleront à ce que les enseignements soient répartis équitablement sur les deux années du cursus. Le cas échéant, la scolarité de l'étudiant en 2<sup>ème</sup> année pourra être remise en cause.

## CHAPITRE 7 / DEPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT

### CHAPITRE EN COURS DE VALIDATION / APPLICATION A TITRE EXPERIMENTAL

#### INITIATION

##### Admission :

- Ouvert uniquement aux élèves déjà inscrits au CRR en cursus instrumental piano (cycle 2 – 4<sup>e</sup> année requis)
- Durée :
- 2 ans maximum

##### Contenu :

Années	Contenus
1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Découverte des bases de l'accompagnement et de la lecture à vue</li></ul>
2	

#### CYCLE 1

**Toute première année au CRR est une année probatoire.**

##### Admission :

- Accès sur concours d'entrée (sans limite d'âge)
  - aux élèves inscrits en cursus instrumental cycle 3 piano et cycle 3 de FM
  - aux élèves extérieurs justifiant d'un niveau similaire
- Epreuves d'entrée :
  - Lecture à vue d'extraits d'œuvres pour piano
  - Entretien avec le jury

##### Durée :

- De 1 à 2 ans. 45 min/hebd.

##### Contenu :

Années	Contenus
1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apprentissage des techniques de base de la lecture à vue et de l'accompagnement</li><li>• Séance d'observation et de mise en situation avec les professeurs accompagnateur</li><li>• Initiation à la transposition et la réduction de chœur</li><li>• Harmonisation au clavier (en projet)</li></ul>
2	

##### Evaluation :

- Contrôle continue
- Examen de fin cycle

#### CYCLE 2

##### Admission :

- Accès sur concours d'entrée (sans limite d'âge)
  - aux élèves inscrits en cursus instrumental cycle 3 spécialisé piano et cycle 3 de FM
  - aux élèves extérieurs justifiant d'un niveau similaire

- Epreuves d'entrée :
  - Lecture à vue d'extraits d'œuvres pour piano
  - Lecture à vue d'un accompagnement instrumental
  - Accompagnement d'une œuvre vocal ou instrumentale, donnée 8 jours avant le concours
  - Entretien avec le jury

**Durée** : de 1 à 2 ans. 1h/hebd.

**Contenu** :

- Développement des techniques de l'accompagnement

Années	Contenus
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement de difficulté moyenne</li> <li>• Connaissance du répertoire</li> <li>• Initiation à la réduction de quatuor à cordes</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonie au clavier (en projet)</li> </ul>

**Evaluation** :

- Contrôle continue
- Examen de fin cycle

L'examen de fin de cycle 2 délivre le **Brevet d'Etudes Musicales d'accompagnement (BEM)**

**CYCLE 3**

**Admission** :

- Accès sur concours d'entrée (sans limite d'âge)
  - aux élèves ayant validé le DEM de piano
  - aux élèves extérieurs justifiant d'un niveau similaire
- Epreuves d'entrée :
  - Lecture à vue d'extraits d'œuvres pour piano
  - Accompagnement d'un instrumentiste
  - Transposition
  - Entretien avec le jury

**Durée** : de 1 à 2 ans. 1h15/hebd.

**Contenu** :

- Approfondissement des techniques de l'accompagnement pour une bonne pratique amateur autonome :

Années	Contenus
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement d'un répertoire élargi</li> <li>- Constitution du répertoire</li> <li>- Réduction de quatuor à cordes</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transposition et réduction de chœurs</li> </ul>

**Evaluation :**

- Contrôle continue
- Examen de fin cycle

L'examen de fin de cycle 3 délivre le **Diplôme d'Etudes Musicales d'accompagnement (DEM)**

# PÔLE DANSE

## CHAPITRE 1 / ÉVEIL-INITIATION

« L'éveil-Danse permet à l'enfant d'expérimenter le mouvement, et de développer la perception, la créativité et la sensibilité artistiques. »

« L'initiation permet à l'enfant de prendre connaissance des fondements des techniques de la danse, et de les expérimenter. »

**Admission** : Test d'entrée

**Cours**: HTS (Hors Temps Scolaire). Cours hebdomadaire

Niveau/Âge	Durée du Cours
ÉVEIL 4 ans	0'45mn
ÉVEIL 5 ans	0'45mn
INITIATION 6 ans	1h

**Évaluation** : bulletins semestriels

## CHAPITRE 2 / CYCLE 1 CLASSIQUE ET CONTEMPORAIN

« Ce Cycle permet l'approfondissement de la structure corporelle et de l'expression artistique, l'acquisition des éléments techniques des bases classique et contemporaine. »

**Admission** : concours d'entrée en septembre

**Cours**: HTS (Hors Temps Scolaire). Cours hebdomadaires

Cycle 1 commun	Technique classique	Technique contemporaine	Enseignement complémentaire
1 <sup>ère</sup> année 7 ans	1 cours/atelier	1 cours/atelier	
2 <sup>ème</sup> année 8 ans ou +	2 cours/ateliers	2 cours/ateliers	FMD (Formation Musicale Danseur) 1 cours
3 <sup>ème</sup> année 9 ans ou +			FMD 1 cours
4 <sup>ème</sup> année 10 ans ou +			

**Le volume horaire global progresse de 2h à 6h30**

### Évaluation :

- Évaluation continue :
  - Bulletins semestriels
  - Contrôles inter-cycle
- Examen de fin de cycle obtenu avec mention Bien ou Très Bien, comportant :
  - Variation imposée
  - Présentation d'atelier chorégraphique

Cet examen peut être présenté 2 fois.

## CHAPITRE 3 / CURSUS CLASSIQUE OU CONTEMPORAIN

### Cycle 2

« Cycle développant les acquis du 1<sup>er</sup> Cycle dans une perspective d'autonomie.  
Une des deux techniques est choisie comme principale. »

### Admission :

- Élèves du CRR : réussite à l'examen de fin de Cycle 1 mention Bien ou Très Bien
- Nouveaux élèves : concours d'entrée en septembre

### Cours Horaires Aménagés : Cours hebdomadaires

Cycle 2 HA	Technique principale	Techniques complémentaires	Enseignements complémentaires	Pratiques complémentaires
1 <sup>ère</sup> année	3 à 4 cours/ateliers	1 cours <i>mis en œuvre en fonction des possibilités du CRR</i>	1 cours de FMD (Formation Musicale Danseur)	
2 <sup>ème</sup> année			Et 1 cours de CC (Culture chorégraphique)	
3 <sup>ème</sup> année	4 à 5 cours/ateliers		1 cours d'HD (Histoire de la Danse)	
4 <sup>ème</sup> année		1 cours	Pilates ou Yoga ou Feldenkraïs	

Volume horaire global : 6h à 10h

### Cours Horaires Hors Temps Scolaires :

Cycle 2 HTS	Technique principale	Techniques complémentaires	Enseignements complémentaires	Pratiques complémentaires
1 <sup>ère</sup> année	3 cours/ateliers	Conseillé	1 cours de FMD (Formation Musicale Danseur)	
2 <sup>ème</sup> année				
3 <sup>ème</sup> année			1 cours d'HD (Histoire de la Danse)	
4 <sup>ème</sup> année				Conseillé : Pilates ou Yoga ou Feldenkraïs

Volume horaire global : 4h30 à 6h30

### Évaluation :

- Évaluation continue : bulletins semestriels et contrôles inter-cycle
- Examen Technique de fin de cycle 2 comportant :
  - Variation imposée.
  - Composition personnelle.
- Diplôme obtenu : BREVET D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES comportant :
  - L'Unité d'Enseignement (UE) de Technique mention Bien ou Très Bien.  
*Pour la Technique Classique, l'UE peut être obtenue en pointes ou en demi-pointes*
  - L'UE de Formation Musicale Danseur mention Assez Bien, Bien ou Très Bien
- Les examens peuvent être présentés 2 fois.

## Les cycles 3

### CYCLE 3 d'Orientation 1 à 2 ans

« Cycle permettant à l'élève d'acquérir les éléments essentiels au choix de son orientation future »

### Admission :

- Élèves du CRR : réussite à l'examen de fin du Cycle 2 mention Bien ou Très Bien
- Nouveaux élèves : concours d'entrée en septembre

### Cours Horaires Aménagés et TMD (Bac Technologique Musique Danse) : Cours hebdomadaires

Cycle 3 HA	Technique principale	Techniques complémentaires	Enseignements complémentaires*	Pratiques complémentaires
1 <sup>ère</sup> année	4 à 5 cours/ateliers	1 cours	AAFCMD (Anatomie et Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé)	Pilates ou Yoga  ou Feldenkrais
2 <sup>ème</sup> année (optionnelle)				

\* Cours de Formation Musicale complémentaire pour les élèves de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale en filière Bac Technologique Musique Danse (TMD).

Volume horaire global : 10h à 13h

### Cours Horaires Hors Temps Scolaires : Cours hebdomadaires

Cycle 3 HTS	Technique principale	Techniques complémentaires	Enseignements complémentaires	Pratiques complémentaires
1 <sup>ère</sup> année	3 à 4 cours/ateliers	Conseillé	Conseillé	Conseillé : Pilates ou Yoga ou Feldenkrais
2 <sup>ème</sup> année (optionnelle)				

Volume horaire global de 4h30 à 6h

### Évaluation :

- Évaluation continue : bulletins semestriels et contrôles inter-cycle
- Passage en Cycle 3 Amateur sur simple demande de l'élève
- Entrée en Cycle 3 Spécialisé sur concours d'entrée comportant :
  - Variation de fin de Cycle 2 imposée par le Ministère

- Composition personnelle
- Entretien avec le jury

**Modalité particulière :**

Toutes les années passées dans ce cycle d'orientation sont comptabilisées dans le cycle 3 Amateur, mais ne le sont pas dans le cycle 3 Spécialisé.

**CYCLE 3 Amateur 1 à 3 ans**

**« Cycle concluant la formation de danseur amateur au Conservatoire »**

**Admission :**

- Élèves du CRR inscrits en Cycle 3 d'Orientation : sur simple demande de l'élève
- Nouveaux élèves : concours d'entrée en septembre en cycle 3 d'orientation

**Cours :** hebdomadaires

<b>Cycle 3 Amateur HA ou HTS</b>	<b>Technique principale</b>	<b>Techniques complémentaires</b>	<b>Enseignements complémentaires</b>	<b>Pratiques complémentaires</b>
1 <sup>ère</sup> année	2 à 3 cours/ateliers	Obligatoire pour HA Conseillé pour HTS	Obligatoire pour HA Conseillé pour les élèves HTS devant valider une UE du CEC	Obligatoire pour HA Conseillé pour HTS
2 <sup>ème</sup> année				
3 <sup>ème</sup> année Sur avis du conseil pédagogique				

**Volume horaire global de 4h30 à 6h**

**Évaluation :**

- Évaluation continue : bulletins semestriels et contrôles inter-cycle
- Le CERTIFICAT D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES (CEC) est obtenu avec :
  - L'UE Technique mention Assez Bien, Bien ou Très Bien comportant : une variation imposée et une composition personnelle
  - L'UE de Formation Musicale Danseur mention Assez Bien, Bien ou Très Bien
  - L'UE d'Histoire de la Danse mention Assez Bien, Bien ou Très Bien

**Modalités particulières :**

LE CEC conclut les études au Conservatoire.

Le temps passé dans le Cycle 3 d'Orientation et 3 Amateur ne peut excéder 4 années

**CYCLE III Spécialisé 2 à 3 ans**

**« Cycle de préprofessionnalisation »**

**Admission :** Prérequis : Brevet d'Études Chorégraphiques

- Concours d'entrée en septembre  
Épreuves en 2 temps :  
1<sup>ère</sup> semaine : cours collectif  
2<sup>ème</sup> semaine : présentation de la variation de fin de 2<sup>ème</sup> cycle, une composition personnelle, et un entretien

**Cours :** hebdomadaires

Cycle III Spécialisé HA ou HTS	Technique principale	Techniques complémentaires	Enseignements complémentaires	Pratiques complémentaires
1 <sup>ère</sup> année	4 à 5 cours/ateliers	1 à 2 cours*	AAFCMD	Pilates ou Yoga ou Feldenkraïß
2 <sup>ème</sup> année			Obligatoire pour les élèves qui doivent valider une UE du DEC	
3 <sup>ème</sup> année Sur avis du conseil pédagogique				

\* L'élève doit avoir pratiqué au minimum une année dans chaque discipline complémentaire

Un partenariat permet de suivre ponctuellement certains cours de la Formation EXERCE au CCN de Montpellier

**Volume horaire global : 7h à 13h**

### Évaluation :

- Évaluation continue : bulletins semestriels et contrôles inter-cycle
- Le **DIPLÔME D'ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES (DEC)** est obtenu avec :
  - L'UE Technique avec mention Bien ou Très Bien comportant :
    - une variation imposée, une composition personnelle, une improvisation, un entretien avec le jury
    - validation d'une année de technique complémentaire jazz
  - L'UE de Formation Musicale Danseur mention Assez Bien, Bien ou Très Bien
  - L'UE d'Histoire de la Danse mention Assez Bien, Bien ou Très Bien
  - L'UE d'AAFCMD mention Assez Bien, Bien ou Très Bien

Classes préparatoires\* 1 an renouvelable une fois

« Classes préparant aux concours d'entrée des établissements supérieurs »

*\*Une réflexion est en cours au niveau régional pour la mise en place d'un agrément en vue de classes préparatoires régionales*

### Admission :

- Élèves du CRR :
  - Lauréats du DEC avec mention TB dans la discipline principale : entrée sur avis des professeurs
  - Lauréats du DEC avec mention B : concours d'entrée
- Nouveaux élèves lauréats d'un DEC : concours d'entrée  
Épreuves en 2 temps :
  - 1<sup>ère</sup> semaine : cours collectif
  - 2<sup>ème</sup> semaine : présentation personnelle et un entretien

**Cours :** hebdomadaires

Classes Préparatoires	Technique principale	Techniques complémentaires	Enseignements complémentaires	Pratiques complémentaires	PROJET PERSONNEL
	4 à 5 cours/ateliers	2 cours	Selon le projet	Pilates ou Yoga ou Feldenkraïß	

Un partenariat permet de suivre ponctuellement certains cours de la Formation EXERCE au CCN de Montpellier

**Volume horaire global : 9h à 15h**

**Projet Personnel** : à définir

**Évaluation** :

- Évaluation continue : bulletins semestriels

**Modalité particulière** : les élèves inscrits en classe préparatoire bénéficient d'un suivi individualisé. Ils doivent s'inscrire au minimum à un concours d'une école supérieure ou d'un jeune ballet pendant l'année.

## CHAPITRE 4 / PARCOURS JAZZ

« Pour une pratique amateur de la Danse Jazz »

Niveau 1 âges approximatifs : 13/17 ans

**Admission** :

- Élèves du Conservatoire déjà en cursus :
  - Pour une technique complémentaire avec 1 cours
  - Pour le parcours avec 1 cours et 1 atelier
- Nouveaux élèves : concours d'entrée pour le parcours

**Cours** :

- Un cours technique hebdomadaire
- Un atelier hebdomadaire
- Participation à des projets artistiques dans l'année

**Évaluation** :

- Bulletins semestriels et bilan technique en fin d'année

Niveau 2 âges approximatifs : 17/ 25 ans

**Admission** :

- Élèves du Conservatoire déjà en cursus :
  - Pour une technique complémentaire avec 1 cours
  - Pour le parcours avec 1 cours et 1 atelier
- Nouveaux élèves : concours d'entrée pour le parcours

**Cours** :

- Un cours technique hebdomadaire
- Un atelier hebdomadaire
- Participation à des projets artistiques dans l'année

**Évaluation** :

- Bulletins semestriels et bilan technique en fin d'année

# PÔLE THEATRE

## CHAPITRE 1

### Les Cycles Initiaux

#### LE CYCLE DE DETERMINATION

« Cycle qui permet une découverte de  
L'art théâtrale et les enjeux fondateurs de l'apprentissage »

Le cycle de détermination délivre le Certificat d'Etudes Théâtrales (CET)

#### Admission :

- Concours d'entrée en septembre (une scène en duo et une scène libre)

#### Contenu :

Années dans le cycle	cours	
1	Cours de pratique théâtrale	8h
2 (sur avis du conseil pédagogique)	Technique vocale	1h
	Danse (classique et contemporaine)	1h

#### Evaluation :

- Evaluation de fin de cycle (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M »). Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois.
- En cours de cycle, les enseignants peuvent proposer des évaluations (en janvier ou février) ; celles-ci n'impactent pas la progression de l'élève dans le cycle. Les modalités d'organisation sont validées et consignées au service scolarité.

#### LE CYCLE DE SPECIALISATION

« Cycle qui permet un approfondissement de la culture théâtrale  
et une maîtrise approfondie des outils d'interprétation »

Le cycle de détermination délivre le Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET)

#### Admission :

- Concours d'entrée en septembre (une scène en duo et une scène libre)

#### Contenu :

Années dans le cycle	cours	
1	Cours de pratique théâtrale	8h
2	Technique vocale	1h
	Danse (classique et contemporaine)	1h
	3 stages	3 sessions de 5 jours (90h)

#### Evaluation :

- Evaluation de fin de cycle (voir note de cadrage «concours et examens CRR de Montpellier 3M »). Il est possible de passer l'examen de fin de cycle 2 fois.
- En cours de cycle, les enseignants peuvent proposer des évaluations (en janvier ou février) ; celles-ci n'impactent pas la progression de l'élève dans le cycle. Les modalités d'organisation sont validées et consignées au service scolarité.

## CHAPITRE 2

### La Classe Préparatoire

(en attente d'habilitation)

*La classe préparatoire intègre les cursus du CRR à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Elle était jusqu'alors gérée par l'ENSAD (Ecole Nationale Supérieure d'Art Dramatique) de Montpellier.*

*« Se préparer aux concours d'entrée des établissements supérieurs : CEFEDEM, CFMI, Pôles Supérieurs, CNSM, conservatoires étrangers... ».*

#### Admission :

- Elèves du CRR : concours d'entrée (courant novembre)
- Nouveaux élèves : concours d'entrée en cycle 3 d'orientation en septembre puis concours d'entrée courant novembre

EXAMEN D'ENTREE, arrêté du 5/01/2018 : *[La] procédure de sélection [comporte] les épreuves suivantes : une prestation ou une production de travaux en rapport avec la discipline dominante, une épreuve de formation musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat, un entretien individuel avec le jury portant sur les motivations du candidat. À l'issue de ces épreuves, dont chacune doit être validée, l'admission dans le cursus est décidée par un jury comprenant au moins le directeur de l'établissement ou d'un des établissements concernés, ou son représentant, président, deux personnalités qualifiées, extérieures à l'établissement ou aux établissements concernés. Au sein du jury, une personne au moins est spécialiste de la discipline dominante choisie par le candidat.*

Années dans le cycle	En fonction des DOMAINES
1	<b>Module principal, module de pratique collective, Culture, Didactique – métier, Préparation aux concours :</b>
2	VOIR LES MAQUETTES PRESENTEES EN ANNEXE

#### Suivi et évaluation :

- Evaluation continue (cf. module préparation aux concours)
- Le suivi sera assuré via le DOSSIER INDIVIDUEL DE L'ETUDIANT, complété par l'enseignant délégué et le responsable du DOMAINE.
- Les étudiants peuvent bénéficier d'une évaluation informelle de 10 minutes devant le jury des cycles 1 et 2.
- Diplôme obtenu : l'inscription parallèle en cycle spécialisé est possible dès la 1<sup>ère</sup> année. Les élèves inscrits dans ce double cursus disposent d'équivalences entre les différentes offres pédagogiques. Pour l'obtention du DIPLOME D'ETUDES MUSICALES, les conditions sont précisées dans le paragraphe « cycle spécialisé ».

**Modalités particulières** : Les élèves inscrits en classe préparatoire disposent d'un cursus de deux années (une année supplémentaire pouvant être accordée sur avis du professeur délégué et du conseil pédagogique de fin d'année).

En fonction des parcours antérieurs et parallèles des étudiants, le Conseil Pédagogique peut statuer sur d'éventuelles équivalences (soit via des conventions – Universités ou autres - , soit en fonction du niveau réel de l'étudiant).

Le conseil pédagogique et le délégué du domaine veilleront à ce que les enseignements soient répartis équitablement sur les deux années du cursus. Le cas échéant, la scolarité de l'étudiant en 2<sup>ème</sup> année pourra être remise en cause.